

Compagnie
Nationale des
Experts
Comptables
Judiciaires



Première Chambre de la Cour de Cassation

**ORGANISATION DE LA
COMPAGNIE NATIONALE DES
EXPERTS COMPTABLES JUDICIAIRES
C.N.E.C.J.**

La Compagnie Nationale des Experts Comptables Judiciaires
fondée en 1961 est une association
régie par la Loi du 1er juillet 1901.

Elle est divisée en quinze sections,
chacune de ses Sections ayant une compétence
s'inscrivant dans le ressort d'une ou de plusieurs
Cours d'Appel.

Les Membres de ces 15 sections représentent
un total de l'ordre de 600 experts.

La Compagnie Nationale est dotée d'un Conseil National
représentant environ 40 personnes,
qui élit à son tour parmi les Membres de la Compagnie,
le Président, ainsi que le ou les vice-présidents,
le Secrétaire Général et le Trésorier National

Le Conseil National se réunit deux fois par an
et le Bureau de la Compagnie se réunit environ tous les deux mois.

A titre indicatif, les principales Sections
PARIS VERSAILLES et LYON-CHAMBERY-GRENOBLE,
comptent respectivement 180 Membres et 60 Membres

le siège de la Compagnie est fixé à l'adresse professionnelle du
Président André DANA : 30 rue d'Astorg - 75008 PARIS
☎ . 42.65.68.68 - fax 42.65.19.89

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL

Le Conseil National de la Compagnie
réuni en Congrès National
le 21 octobre 1993
a reconduit comme suit
la composition de son Bureau :

Président d'Honneur Fondateur	Gérard AMEDEE-MANESME	- PARIS
Présidents d'Honneur	Paul GRIZIAUX Simone DOYEN Pierre DUCOROY Félix THORIN Madeleine BOUCHON Jean CLARA Pierre FEUILLET	- AMIENS - PARIS - BEZIERS - PARIS - PARIS - DOUAI - PARIS
Président	André DANA	- PARIS
Vice-Présidents	André GAILLARD Guy MILLET-CORNETTO	- PARIS - MONTPELLIER-NIMES
Secrétaire Général	Jean-Jacques JOBERT	- PARIS
Trésorier National	Anne-Marie LETHUILLIER FLORENTIN	- ROUEN

le siège de la Compagnie est fixé à l'adresse professionnelle du
Président André DANA : 30 rue d'Astorg - 75008 PARIS
① 42.65.68.68 - fax 42.65.19.89

LA
COMPAGNIE NATIONALE
DES
EXPERTS COMPTABLES JUDICIAIRES



*Avant que ne s'estompent, puis ne s'effacent les souvenirs de ceux qui ont vécu la
création de la Compagnie des Experts Comptables Judiciaires,
Avant leur disparition, et pour que les nouvelles générations n'ignorent pas
pourquoi la Compagnie a été créée, par qui, quand, comment,*

*Gérard AMEDEE MANESME
Président d'Honneur Fondateur.*



Jusqu'en 1961, il existait, uniquement à PARIS, une "COMPAGNIE DES EXPERTS COMPTABLES PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS, le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE ET LE PARQUET DE LA SEINE", association créée en 1913 par notre grand ancien Gustave DOYEN.

En province, un certain nombre de nos confrères, à défaut d'organisation particulière, adhéraient à des associations pluridisciplinaires, elles-mêmes regroupées au sein d'une "FEDERATION DE COMPAGNIES" présidée par L. RETAIL. A la suite d'incidents divers avec M. RETAIL, la Compagnie des Experts Comptables à PARIS s'était retirée de cette Fédération.

Les Experts comptables, qui étaient largement minoritaires dans les Compagnies pluridisciplinaires, n'avaient aucune possibilité de défendre leurs intérêts propres. En particulier, et malgré les efforts de ses Présidents successifs, la Compagnie de PARIS se voyait refuser toute audience à la Chancellerie en raison du fait qu'elle ne représentait que les experts comptables parisiens.

En présence d'une telle situation, il m'est venu l'idée qu'il ne devait pas être impossible de grouper les experts comptables judiciaires de toute la France en une association suffisamment représentative pour être entendue en Haut Lieu. J'ai alors pris contact avec les Confrères, experts judiciaires, les plus connus et leur ai soumis mon idée. Nous étions alors en 1960, et très intéressés par les perspectives offertes par une telle association, plusieurs d'entre eux, les présidents Carlos MULQUIN, Maurice CUNIN, Valentin LEMOINE, et Charles GAILLARD, décidèrent de se constituer en Commission afin d'étudier la possibilité de créer une telle association dont la forme ni le nom n'étaient encore déterminés. Le Président Carlos MULQUIN en a été nommé Président, et moi-même Secrétaire, chargé notamment d'étudier sous quelle forme elle pourrait être créée, comment elle pourrait être organisée, et, par voie de conséquence d'élaborer un projet de statuts.

Les membres de la Commission qui avaient des confrères amis en province, ont pris contact avec eux, et ont eu l'heureuse surprise de constater que l'idée rencontrait un accueil enthousiaste. Sur place, chacun a immédiatement oeuvré activement pour réunir un certain nombre de confrères prêts à adhérer à une telle association qui, très rapidement et spontanément a été appelée par tous "COMPAGNIE NATIONALE".

Et c'est ainsi qu'après de nombreuses réunions, auxquelles ont assisté plusieurs confrères de province, des discussions ardues, des statuts ont été mis au point dont l'idée directrice a été de conférer à cette "COMPAGNIE NATIONALE" une autorité indiscutable tout en laissant la plus grande indépendance aux compagnies provinciales, d'où le nom de "SECTION AUTONOME" qui lui a été donné.

Grâce à l'action du président Socrate BIEUVILLE, convaincu de la nécessité de cette organisation, et qui était à l'époque Président de la Compagnie de Paris, cette dernière a été convoquée en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 17 mars 1961. Celle-ci a adopté les nouveaux statuts, s'est immédiatement transformée en COMPAGNIE NATIONALE, et s'est constituée en "Section Autonome" de celle-ci. Par ce subterfuge, il n'y a pas eu création d'un être moral nouveau, et la "Compagnie Nationale" est venue, tout naturellement, remplacer la Compagnie de Paris, qui, elle-même, a continué d'exister sous forme de "Section Autonome".

Les confrères de province qui avaient travaillé à la création de la Compagnie Nationale, informés que le cadre existait dorénavant, ont alors de leur côté, constitué des sections autonomes. C'est ainsi que grâce à Honoré MARTIN et Pierre SIFFREDY d'AIX-en-PROVENCE, BISSERET d'ANGERS, CANALIS de LYON, CHAUVIN et COULLIEN de TOURS, DUCOROY et TRIAL de MONTPELLIER, ROBINET de DIJON, et de tant d'autres qui m'excuseront de ne pouvoir les citer tous, un premier Conseil National a pu être réuni le 6 juillet 1961, sous la Présidence de M. BIEUVILLE, faisant fonction de Président National, auquel étaient déjà représentées 23 Cours d'Appel groupées en 10 sections autonomes. Le Président Carlos MULQUIN a été élu Président de la Compagnie, P. SIFFREDY, alors Président de la Section Autonome d'AIX-en-PROVENCE, Vice-Président, moi-même Secrétaire Général, et Jean-Claude CAILLIAU de Paris, Secrétaire Général-Adjoint-Trésorier.

Au cours des années suivantes, grâce à l'actif dévouement de ses Présidents successifs, Carlos MULQUIN, d'abord, puis , dans l'ordre chronologique, Ferdinand MARTIN, moi-même, Paul GRIZIAUX, Simone DOYEN, Pierre DUCOROY, Félix THORIN, Jean CLARA, Pierre FEUILLET, et, aujourd'hui, André DANA, des membres de ses bureaux, des Présidents des Sections Autonomes, la Compagnie Nationale a, peu à peu, réuni la quasi-totalité des experts judiciaires de France.

Son audience s'est accrue, et c'est sans difficulté que ses Présidents ont été reçus par le Premier Président de la Cour de Cassation, ainsi que par son Procureur Général, et que des liens de confiance, et, souvent, d'amitié, se sont noués entre eux. Aucun problème ne s'est plus posé lorsqu'ils demandaient une audience au Directeur du Cabinet du Garde des Sceaux, au Directeur des Affaires Civiles ou au Directeur des Affaires Criminelles à la Chancellerie. Les problèmes posés par l'expertise comptable judiciaire, les intérêts des experts judiciaires, ont ainsi pu être exposés directement. Et, bien souvent, des solutions ont pu être trouvées, des améliorations obtenues.

Comme le met en lumière la liste des anciens présidents de la Compagnie, celle-ci a été alternativement présidée par un parisien, et par un provincial. Des liens d'amitié se sont souvent noués entre les membres des bureaux successifs parisiens, entre les membres des chambres des sections autonomes, entre parisiens et provinciaux à l'occasion de la réunion des Conseils Nationaux, et lors des Congrès, liens qui n'auraient pu exister autrement. Et ces liens ont été si puissants que jamais la Compagnie, depuis sa création, n'a connu de luttes intestines, de manoeuvres pour obtenir tel ou tel poste en son sein.

Dès 1962, la Compagnie nationale a édité chaque année un annuaire national qui, largement distribué dans le ressort de chaque Cour d'Appel aux Magistrats de la Cour, des Tribunaux de Grande Instance et des Tribunaux d'Instance, est rapidement devenu le document de référence utilisé par ceux d'entre eux qui désiraient confier une mission d'expertise comptable. Sa couleur jaune, choisie par hasard à l'origine, et toujours utilisée depuis, est devenue tellement marquante que tous ses utilisateurs parlent de l'annuaire jaune" lorsqu'ils veulent rechercher le nom d'un expert comptable judiciaire.

Depuis la création de la Compagnie Nationale, et jusqu'en 1971, en mai et octobre de chaque année, son Conseil National, composé des Présidents et représentants de toutes les sections autonomes (aujourd'hui au nombre de 15, représentant les 29 Cours d'Appel de France) s'est réuni, une de ces réunions (celle d'octobre) étant élargie à l'étude d'un problème intéressant particulièrement l'expertise comptable judiciaire, et à laquelle étaient invités tous les membres de la Compagnie. A son issue, un dîner amical était organisé, auquel étaient conviés les conjoints des participants. Cette réunion avait lieu au siège d'une Cour d'Appel de province, la réunion de mai ayant toujours lieu à PARIS.

En 1971, la réunion d'octobre devant, pour la première fois se tenir à PARIS, et étant à l'époque à la fois Président National et Président de la Section Autonome de PARIS, j'ai voulu lui donner un éclat particulier en la transformant en Congrès. Le sujet choisi par le Conseil National "L'expert comptable judiciaire et les droits des justiciables" (sujet qui m'avait été suggéré par le Bâtonnier BRUNOIS, aujourd'hui membre de l'Institut), a été soumis aux Hauts Magistrats et Magistrats Parisiens. Il les a vivement intéressés, et c'est sans aucune difficulté qu'ils ont apporté leurs concours actifs à son étude.

Réuni au Palais de Chaillot les 25 et 26 novembre 1971, ce Congrès fut ouvert par le très regretté Procureur Général à la Cour de Cassation Adolphe TOUFFAIT ; les études ont été préparées par des commissions présidées par M. FONADE, alors Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris, M. LIVIER, alors Premier Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, délégué par M. DECHEZELLES, alors Premier Président de la Cour d'Appel de Paris, empêché M. CHAVANON, alors Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, M. PAGEAUD, alors Procureur de la République, et par notre confrère et ami, P. FEUILLET, alors Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables. Il a été clos par M. AYDALOT, alors Premier Président de la Cour de Cassation.

Son Rapporteur Général devait être notre si regretté confrère Gaston THIBAUT, alors Vice-Président de la section autonome de Paris. Sa mort, fin avril 1971, m'a amené à demander à mon ancien Maître de stage Pierre GARNIER, Professeur à H.E.C., Premier Vice-Président de la Société de Comptabilité de France, de le remplacer, ce qu'il a accepté de faire, malgré le faible laps de temps dont il disposait, avec la plus grande gentillesse. Son rapport de synthèse permit, une nouvelle fois, d'admirer sa talentueuse compétence.

La première journée fut clôturée par un dîner de gala, à la Tour Eiffel, auquel assistèrent, outre les Premiers Présidents, Présidents, Procureurs Généraux et Procureurs de la Cour de Cassation, de la Cour d'Appel et du Tribunal de Grande Instance de Paris, de nombreux Hauts Magistrats et Magistrats de ces Cours et Tribunaux, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et plusieurs anciens Bâtonniers, et de très nombreuses autres personnalités du monde judiciaire, ainsi, bien entendu que les membres du Conseil National de la Compagnie et ceux de la Chambre de la Section Autonome de Paris.

La seconde journée se clôtura par une grande réception au Musée des Monuments Historiques, qui fut honorée de la présence du Garde des Sceaux de l'époque, M. PLEVEN.

Pour la première fois, une plaquette reproduisant les travaux du Congrès a été éditée et présentée sous la même couverture jaune que l'annuaire. Une centaine d'exemplaires numérotés ont même été imprimés sur papier de luxe, quelques uns d'entre eux, reliés par l'Atelier de l'Institution des Invalides étant réservés aux Hauts Magistrats ayant prêté leur concours actif.

Depuis, chaque année, la Compagnie Nationale réunit un Congrès au siège d'une Cour d'Appel de France. Signe de l'importance qu'elle a acquise auprès des Hauts Magistrats, à chacun de ces Congrès, le Premier Président ou le Procureur Général de la Cour de Cassation, vient en personne le présider, ou délègue un Président de Chambre pour y assister. Le Premier Président ou le Procureur Général de la Cour d'accueil offrent, pour la tenue des journées d'études, la plus belle salle de leur Palais de Justice et président ou assistent, selon leurs disponibilités, à tout ou partie des travaux.

Faut-il rappeler qu'à l'occasion du XXXème anniversaire de la création de notre Compagnie Nationale, en octobre 1991, le Congrès fut réuni à Paris, pour la première fois depuis 1971. Il s'est tenu dans la plus prestigieuse salle du Palais de Justice, la Première Chambre Civile de la Cour de Cassation, témoignage de la haute estime où nous tiennent Monsieur le Premier Président DRAI et Monsieur le Procureur Général BEZIO, qui ont tenu à présider alternativement les travaux. Le sujet choisi était le même qu'en 1971, "vingt ans après"

Le dîner de gala qui l'a suivi a réuni plus de quatre cents convives dans la salle monumentale de la Conciergerie.

Chaque année, les rapports présentés et les interventions des Hauts Magistrats, Magistrats et auditeurs présents sont reproduits dans une plaquette, toujours présentée sous une couverture jaune, caractéristique dorénavant des publications de la Compagnie nationale.

Je ne doute pas que la nouvelle génération d'experts judiciaires, et les générations futures sauront maintenir et accroître l'audience et l'influence de notre Compagnie Nationale.



De tout coeur, j'exprime le voeu que les liens d'amitié qui se sont toujours noués entre les membres du Conseil National, comme entre ceux du Bureau national, l'harmonie des rapports entre tous les membres de la Compagnie, liens et rapports auxquels j'ai toujours tenu, et dont la constatation de l'existence m'a apporté un très grand bonheur, se perpétuent et se développent encore à l'avenir.

Gérard AMEEDÉ MAMESME.

THEMES DES CONGRES
de la C.N.E.C.J.

**L'EXPERT COMPTABLE JUDICIAIRE
ET LES DROITS DES JUSTICIABLES**

PARIS 25/26 Novembre 1971

Ouvert par Monsieur TOUFFAIT, Procureur Général près la COUR DE CASSATION
Clôturé par Monsieur AYDALOT, Président de la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M.GARNIER, Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



LA NOTION DE BILAN INEXACT

TOULOUSE 24 Novembre 1972

Sous la Présidence de Monsieur FONADE - Conseiller à la COUR DE CASSATION



**L'EVALUATION DU PREJUDICE
DE L'INDIVIDU ET DE L'ENTREPRISE
EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL ET DE RUPTURE DE CONTRAT**

ANGERS 16 Novembre 1973

Sous la Présidence de Monsieur BELLET
Président de la 1ère Chambre civile de la COUR DE CASSATION



**LA NOUVELLE REGLEMENTATION
de L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE**

LA BAULE 4 octobre 1974

Sous la Présidence de Monsieur OLIVIER
Premier Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de PARIS
(Rapporteur général : M.AMEDEE MANESME, Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



LES INFRACTIONS EN MATIERE IMMOBILIERE

GRENOBLE 21 Novembre 1975

Sous la Présidence de Monsieur TOUFFAIT, Procureur Général près la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M.FOURNIER, Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)

**LA MISSION DE L'EXPERT
EN CAS DE POURSUITES DU CHEF DE
MAJORATION FRAUDULEUSE DES APPORTS**

NICE 15 octobre 1976

Sous la Présidence de Monsieur CENAC -
Président de la Chambre Commerciale de la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : Mlle DOYEN, Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**LES PROBLEMES POSES A L'EXPERT COMPTABLE JUDICIAIRE
DEVANT LES IRREGULARITES COMMISES EN VUE
DU MAINTIEN EN ACTIVITE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE**

REIMS - 4 Novembre 1977

Sous la Présidence de Monsieur MONGUILAN - Premier Président de la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. CLARA - Expert près la Cour d'Appel de DOUAI)



**L'EXPERTISE JUDICIAIRE
EN MATIERE D'ABUS DE DROIT DE MAJORITE**

CAEN - 3 Novembre 1978

Sous la Présidence de Monsieur CHAVANON - Procureur Général près la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. DUCOROY - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'EXPERT COMPTABLE JUDICIAIRE
FACE AUX PROBLEMES POSES
PAR LES GROUPES DE SOCIETES**

VERSAILLES - 26 octobre 1979

Sous la Présidence de Monsieur BELLET- Premier Président de la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. THORIN - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'EXPERT JUDICIAIRE EN COMPTABILITE
FACE A CERTAINES DISPOSITIONS
DU NOUVEAU CODE DE PROCEDURE CIVILE**

TOULOUSE - 3 octobre 1980

Sous la Présidence de Monsieur CHABRAND - Conseiller à la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. HEME- Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'INTERVENTION DE
L'EXPERT JUDICIAIRE EN COMPTABILITE
EN CAS DE MISE EN OEUVRE DE
L'ARTICLE 99 DE LA LOI DU 13 JUILLET 1987**

NANCY - 16 octobre 1981

Sous la Présidence de Monsieur VIENNE

Président de la Chambre Commerciale de la COUR DE CASSATION

(Rapporteur général : M. FEUILLET - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'EXPERT JUDICIAIRE
FACE AUX PROBLEMES POSES PAR L'INFORMATIQUE**

ANGERS - 5 Novembre 1982

Sous la Présidence de Monsieur OLIVIER - Conseiller à la COUR DE CASSATION

(Rapporteur général : M. CLARA - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'EXPERT JUDICIAIRE
FACE AUX PROBLEMES POSES
PAR LA NOTION DE CESSATION DE PAIEMENT**

Palais des Papes - AVIGNON - 28 octobre 1983

Sous la Présidence de Monsieur ESCANDE - Conseiller à la COUR DE CASSATION

(Rapporteur général : M. BREVAL - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'EXPERT JUDICIAIRE
DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE**

COLMAR - 5 Octobre 1984

Sous la Présidence de Madame ROZES

Premier Présidente de la COUR DE CASSATION

(Rapporteur général : M. FEUILLET - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'IMAGE FIDELE ET L'APPLICATION
DES NOUVEAUX TEXTES REPRESSIFS VISANT
LA PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX**

DOUAI - 4 Octobre 1985

Sous la Présidence de Monsieur DEFONTAINE - Conseiller à la COUR DE CASSATION

(Rapporteur général : M. HENROT - Expert près la Cour d'Appel de METZ)



L'EXPERTISE EN DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE

LYON - 7 Novembre 1986

Sous la Présidence de Monsieur DEFONTAINE - Conseiller à la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. BELOU - Expert près la Cour d'Appel de TOULOUSE)



**L'EXPERT JUDICIAIRE FACE
A LA RESPONSABILITE CIVILE DES PROFESSIONNELS**

BORDEAUX - 16 Octobre 1987

Sous la Présidence de Monsieur GUTH - Conseiller à la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. WINDSOR - Expert Près la Cour d'Appel de CAEN)



**L'EXPERT COMPTABLE JUDICIAIRE
ET LA QUETE DOCUMENTAIRE**

ROUEN- 7 Octobre 1988

Sous la Présidence de Monsieur LEONNET - Directeur des Affaires Civiles et du Sceau
(Rapporteur général : M. FEUILLET - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'EXPERT COMPTABLE JUDICIAIRE
ET L'APPLICATION DES CLAUSES DE GARANTIE DE PASSIF**

PAU- 6 Octobre 1989

Sous la Présidence de Monsieur DEFONTAINE - Directeur des Affaires Civiles et du Sceau
(Rapporteur général : M. DANA - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**LA COMPTABILITE DANS LA
NOUVELLE LEGISLATION SUR LA BANQUEROUTE**

AIX EN PROVENCE - 5 Octobre 1990

Sous la Présidence de Monsieur BEZIO- Procureur général près la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. BREVAL- Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'EXPERT COMPTABLE JUDICIAIRE
ET LES DROITS DES JUSTICIABLES, VINGT ANS APRES**

PARIS - 4 Octobre 1991

Sous la Présidence de Monsieur Pierre DRAI - Premier Président de la COUR DE CASSATION
et de Monsieur BEZIO- Procureur général près la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. CLARA - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**L'EXPERT COMPTABLE JUDICIAIRE
ET LES INFRACTIONS BOURSIERES**

CHAMBERY - 2 Octobre 1992

Sous la Présidence de Monsieur BEZIO- Procureur général près la COUR DE CASSATION
et de Monsieur BEZARD
Président de la Chambre Commerciale de la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. DARROUSEZ - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



**LE ROLE DE L'EXPERT COMPTABLE JUDICIAIRE
DANS LA RECHERCHE DE LA RESPONSABILITE
DES DIRIGEANTS ET DES TIERS CONCERNES PAR
LES PROCEDURES COLLECTIVES**

ANGERS- 22 Octobre 1993

Sous la Présidence de Monsieur BEZARD -
Président de la Chambre Commerciale de la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M. H. ESTEVE - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



L'EVALUATION DES ENTREPRISES

(NOTAMMENT ASPECTS PARTICULIERS DE L'EXPERTISE DANS LE CADRE
DES ARTICLES 1592 ET 1843-4 DU CODE CIVIL)

ORLEANS- 21 Octobre 1994

Sous la Présidence de Monsieur Pierre DRAI - Premier Président de la COUR DE CASSATION
(Rapporteur général : M.J.C. CAILLIAU - Expert Agréé par la COUR DE CASSATION)



TOUS LES TEXTES DES INTERVENANTS DE CES JOURNEES D'ETUDE
FONT L'OBJET D'EDITION DE PLAQUETTES LARGEMENT DIFFUSEES AUPRES DES
MAGISTRATS ET DES PARTICIPANTS

REPARTITION DES COURS D'APPEL EN FRANCE

COURS D'APPEL

